

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Averda : deux poids, deux mesures dans les indemnisations de rupture des contrats

**ALORS** qu'il attendait de rentrer en possession de ses droits légaux, au même moment que le staff administratif, à la suite de leur licenciement pour motif économique, le personnel exécutant de l'ex-société en charge de la propreté des villes de Libreville, Akanda et dans le 3e arrondissement de Ntoun semble avoir été "oublié" dans le processus de règlement des soldes de tout compte. Que s'est-il donc passé ?

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

ILS sont, dès décembre 2014, 400 ex-employés, pour la plupart éboueurs à Averda, l'ancienne société chargée de la collecte et du ramassage des ordures et d'assurer la propreté dans les communes de Libreville, Akanda et dans le 3e arrondissement de Ntoun. Mais le 4 novembre 2019, contre toute attente, ils sont mis au chômage suite à un licenciement économique. Ils sont alors priés d'attendre patiemment leurs indemnités de rupture des contrats de travail. Conformément aux conclusions des réunions tripartites (direction d'Averda, salariés, direction provinciale du Travail, de la main-d'œuvre et de l'emploi de l'Estuaire) tenues à cet effet, en s'appuyant sur les dispositions légales ayant défini les modalités de liquidation de leurs droits.

Au terme des rencontres des 13 et 14 novembre 2019 ayant acté l'autorisation de licenciement, il a été convenu et arrêté consensuellement que le paiement des droits légaux devait être effectif au plus tard le 31 décembre 2019. Mais "la date de paiement n'a pas été

À quel moment ces pères et mères de famille vont-ils enfin rentrer dans leurs droits ? Qui donc pour leur répondre quand tout le monde décide de faire silence autour d'eux ?



L'un des ex-employés d'Averda toujours en attente de ses indemnités.

respectée. À notre grande surprise, on nous apprend qu'une tranche des employés d'Averda, 11 au total, tous membres de l'administration, licenciés après nous, a été payée en catimini", relate Max-Elysée Sakamba Mokoko, l'un des porte-parole des employés. Ces membres de l'administration par intérim ont perçu leurs indemnités de rupture de contrats de travail entre janvier et décembre 2021, avant de prendre définitivement leurs distances avec le personnel exécutant. Parmi ce cercle de privilégiés, le directeur général par intérim, le directeur des ressources humaines, l'administrateur comptable et bien d'autres dont les montants des chèques perçus et auxquels nos équipes ont eu accès, font foi. Face à l'attente qui devient insupportable, et afin d'être édifiés sur ce traitement de deux poids, deux mesures dans les indemnisations de rupture des contrats, les ex-employés, par courrier du 20 juin 2022, saisissent le directeur provincial du Travail, de la main-d'œuvre

et de l'emploi de l'Estuaire, devenu alors leur seul interlocuteur dans le dossier. Mais jusqu'à ce jour, affirme le collectif, aucune suite ne fuse de ce côté. Même les multiples tentatives des reporters de L'Union de rencontrer cette administration pour essayer de comprendre de quoi il retourne dans cette affaire, sont demeurées infructueuses. Là-bas, tout porte à croire que le dossier est si gênant que personne ne veut en parler. À quel moment ces pères et mères de famille vont-ils entrer dans leurs droits ? Qui donc pour leur répondre quand tout le monde décide de garder silence autour d'eux ? La situation de ces anciens salariés est liée au fait que l'État gabonais, client d'Averda, ne parvenait plus à payer les prestations de cette société. Conséquence : une notification du gouvernement à la société de ramassage des ordures en juin 2019, du non-renouvellement du contrat de cinq ans qui les liait et qui est arrivé à échéance fin décembre 2019, rappelle-t-on.

## La direction provinciale du Travail à l'index

CNB  
Libreville/Gabon

À cause de son refus de donner des réponses claires, nettes et précises aux employés de la défunte société Averda, qui réclament à raison le paiement de leurs droits légaux, la direction provinciale du travail de l'Estuaire est mise à l'index par ce collectif. "À chaque fois, l'inspecteur du travail nous demande d'attendre, sans jamais nous dire comment les autres employés ont été payés. Maintenant que le directeur par intérim est introuvable, qui va maintenant nous renseigner sur le paiement de nos droits légaux ?", interroge le porte-parole des ex-employés. Ces derniers disent cependant tout mettre en œuvre pour

rentrer en possession de leurs indemnités. Mais comment ? Pourquoi ne s'est-on occupé que du personnel administratif, laissant de côté les autres salariés ? Quand est-ce que ces derniers vont-ils à leur tour passer à la caisse ? Où est passé le directeur général par intérim ? Autant de questions que se posent les anciens éboueurs. Ils estiment que du fait d'avoir suivi le processus de licenciement et fixé les modalités de liquidation de leurs droits légaux ainsi que leur échéance de paiement, la direction provinciale du Travail de l'Estuaire serait parfaitement qualifiée pour leur donner les réponses qu'ils attendent. Pourquoi cette administration persiste-t-elle donc à faire le mort, y compris à l'endroit des journalistes ?